

Monsieur Cédric

Meauce

58 470 Saincaize-Meauce

Consignations de Monsieur Cédric

- propriétaire gestionnaire du Château de Meauce, Monument Historique classé depuis 1921 - dans le cadre de l'enquête publique du projet de parc éolien des Portes Nivernais

En avant-propos, je souhaitais préciser que je suis favorable à l'énergie décarbonnée. Toutes les solutions, qui permettent une transition énergétique me semble donc positives.

En revanche, il me semble que cela n'autorise pas pour autant la réalisation de projets incohérents avec les territoires où il est prévu de les installer, et qu'une transparence et co-construction avec les habitants des zones concernées est indispensable, ce qui n'est pas le cas dans le présent projet, où de nombreuses lacunes et contre-vérités dans les différents rapports amènent à demander une véritable étude paysagère indépendante et une commission d'enquête élargie.

A°) Entre le moment de l'étude paysagère et l'enquête publique, la situation a changé concernant le château de Meauce. Cela nécessite une actualisation de l'étude paysagère.

Le château de Meauce a vu son périmètre de classement largement élargi en 2017. Alors qu'en 1921, le classement était partiel, depuis 2017, le classement concerne l'intégralité du château extérieur et intérieur, ainsi que le clos médiéval, les douves, les granges, les deux allées, l'entrée médiévale, le pigeonnier et une grande partie des 14 hectares du Château.

L'étude paysagère fait juste une mention du Château de Meauce avec une mesure d'impact important. Et ensuite aucune analyse, aucune simulation. On peut donc en déduire que l'évolution du classement n'a pas été intégrée dans l'étude paysagère, très ancienne et trop partielle nous concernant. Aussi, je demande, compte tenu de l'élargissement du classement MH du château de Meauce par l'Etat en 2017, une actualisation de l'étude paysagère de ce projet des Portes du Nivernais. Nous ne pouvons pas nous contenter des quelques photos, mal prises ajouter par Nordex et non comprises dans l'étude paysagère.

B°) Absence d'échanges et de transparence, alors que le Château de Meauce est un monument Classé en co-visibilité.

Le château de Meauce se situe à l'intérieur du périmètre à 8km et en co-visibilité directe de ce parc éolien. Nous n'avons jamais été approchés par les services de l'Etat ou la Société Nordex pour mesurer, échanger et comprendre les impacts d'un tel projet sur notre monument classé depuis 1921 et ouvert au public.

Pour le fond, Nordex écrit dans son mémoire de septembre 2018, en réponse à l'avis de l'autorité départementale (page 41) :

« L'allée qui mène au Château de Meaucé est orientée ouest-sud-ouest, vers l'Allier. Lorsque l'observateur contemple le château, le parc se trouve à l'opposé du point de vue, en direction sud-sud-est. Il ne peut pas y avoir de co-visibilité ».

Nous contestons formellement cette appréciation qui démontre les carences de cette étude liée à l'absence d'une réelle mesure d'impacts concernant le château de Meauce. Nous demandons une véritable enquête publique avec mesure complète des impacts afin de respecter les dispositifs de protection, concernant la co-visibilité du Château de Meauce.

1) L'allée à protéger n'est pas uniquement celle qui a été sommairement observée par Nordex. Celle-ci est une allée créée au XIXème siècle, d'un intérêt environnemental élevé certes, mais pas historique. En revanche, l'allée historique est celle qui part de la motte ecclésiastique vers le château, via l'**allée Médiévale**. Elle est orientée sud, en direction du parc éolien. Par ailleurs, la double allée de tilleuls, du XVIIIème, également classée Monument historique est en direction Est-sud-Est, en pleine direction du parc éolien.

2) Meauce est un des rares **Château rond** en France, un des plus anciens du Nivernais. Ecrire que le château n'a pas de vue directe vers le parc éolien est donc une erreur, voire un mensonge s'agissant d'un château rond ! Pire encore, la façade la plus importante du château est orientée Sud-Sud/Est en direction du parc éolien dont les éoliennes géantes seront visibles directement de 18 baies ouvragées du XIIIème au XVIIème siècle.

3) Enfin, l'intérêt paysagé du site est la **grande basse-cour érigée au XVIème siècle**, sur laquelle l'INRAP a retrouvé à l'occasion de deux fouilles demandées par le ministère de la culture des vestiges XII, XIII, XIV et XVème siècle. Ce lieu historique se termine par les anciennes douves qui étaient alimentées par l'ancien cours de l'Allier. Cet ancien cours de l'Allier a laissé place à des grands paysages de bocage, qui poursuivent cette grande terrasse. C'est le lieu sur lequel se rassemblent les nombreux visiteurs qui sont venus à Meauce. De ce point névralgique, la vue est directe sur le parc éolien. Il est important de préciser que cette terrasse, comme le paysage au pied du château est classé MH, mais aussi **zone Natura 2000 et site classé du Bec d'Allier**. Ces éoliennes géantes sont inadaptées au paysage plat de la zone humide du val d'Allier ; une étude sur la meilleure adaptation en orientation et en hauteur de ces éoliennes est indispensable.

C°) Utilisation de photomontages fallacieux

Nordex écrit, « le photomontage joint illustre une autre situation. Celle où l'observateur découvre la vue panoramique sur la plaine qui se déroule au pied du château fort. Le parc se trouve à l'extrémité Sud-sud-est de l'observateur, caché par la végétation et le relief d'une colline qui marque l'entrée de la plaine d'allier »

Ce photomontage n'est fait que pour ceux qui ne sont jamais venus sur place ! La prise de vue a été faite à plus de 600 mètres du château et à plus de 300 mètres des premiers hectares de la propriété. Le choix a volontairement été fait de se mettre au plus près d'une petite colline, au niveau le plus creux de la route. L'étude paysagère, commandée et payée par Nordex indique un impact important, mais ne comprend pas les photomontages du rapport. Il nous semble donc que ceux présentés ont été mal faits et sont volontairement pris en dehors du Château. Cela renforce ma demande d'une enquête publique pluridisciplinaire pour examiner tous ces points, avec des photomontages réellement adaptés aux situations. En tout état de cause, nous rejetons formellement les photomontages fournis.

D°) Communication de fausses informations

Nordex écrit ensuite « *Note : le monument est fermé au public ; les vérifications depuis les abords de l'édifice n'ont pas pu être menées* ».

MENSONGE !

Le château a reçu plus de 5 000 visiteurs cette année, et 4 000 en 2017. Une dizaine de d'ouvriers compagnons sont là chaque jour et toute l'année, pour restaurer le château. La gardienne habite à l'entrée de l'allée, et aurait renseigné Nordex où mis en contact, si la volonté avait été réelle d'entrer en contact, avec le château de Meauce.

La vérité est que Nordex a tout fait pour ne pas entrer en contact. Nous refusons donc catégoriquement ce qui est écrit. Nous demandons une mise à jour du rapport pour reprendre la vérité et mettre des photomontages adaptés à la réalité du terrain et pas ceux où l'on cherche à se mettre aux meilleurs endroits pour améliorer la réalité de l'impact des éoliennes géantes. Nous demandons au Commissaire Enquêteur, impartial dans son enquête de demander la correction du rapport et la mise à jour des photomontages.

Nous informons le commissaire enquêteur de **découvertes récentes** que sont le village protohistorique de 34 maisons remontant à la fin de la préhistoire, ainsi que des villas gallo-romaines découvertes dans le grand panorama découvert vers l'allier. Ces découvertes, réalisées par les archéologues de Bibracte, sous l'autorité du Département de la Nièvre, donne à ces plaines de l'Allier et au site de Meauce un intérêt renforcé. Un site unique d'évolution de l'habitat et de **l'occupation humaine depuis l'origine de l'homme**. La DRAC nous demande d'organiser et de prendre en charge des fouilles pour enrichir la connaissance historique de ce val d'Allier. L'intérêt à terme serait de pouvoir en faire un lieu recevant du public et de développer le tourisme. Nous demandons à Nordex d'intégrer ces éléments dans son rapport et au Commissaire enquêteur, de venir sur place pour juger avec impartialité, l'impact sur le site classé du Château de Meauce.

E°) Incohérence dans les choix de l'Etat, qui impose une restauration selon des normes très précises et une décision qui mettrait en co-visibilité un parc éolien en rupture totale avec les obligations imposées à cette restauration et aux habitants dans le périmètre des 500 mètres du château.

La restauration du Château de Meauce, a débuté en 2016, soutenu à 50% par le budget du ministère de la culture. C'est un des plus importants projets de restauration soutenu par la DRAC et l'Etat dans la Nièvre. Ce soutien important dans cette restauration se traduit par des obligations d'ouverture au public. Le classement MH nous impose également le choix d'entreprise habilitées, des matériaux et des choix techniques qui génèrent des coûts beaucoup plus élevés.

Nous sommes dans l'incompréhension d'être contraints à devoir supporter ces obligations qui entraînent des surcoûts évalués entre +30% et +50% ; et l'arrivée en co-visibilité des éoliennes, les plus hautes de France. Nous pensons qu'il y aurait une incohérence de l'Etat, si ses services validaient l'installation d'un tel parc, en même temps que des contraintes sont imposées dans le cadre de la restauration du château de Meauce.

Si le parc éolien devait être confirmé, nous demandons en contrepartie des dérogations pour employer les matériaux et techniques « classiques » sur les granges du château, elles aussi classées MH, afin de réduire nos coûts. Les granges sont dans la même direction que les éoliennes par rapport au château.

Le Conseil d'Etat a condamné en 2003 l'Etat, après 30 ans de procédures judiciaires, dans le cadre de défauts dans la restauration du château de Meauce. Après cette période agitée, nous avons avec les services de l'Etat et des collectivités, un partenariat efficace et respectueux.

Nous considérons avoir été trompés. Nous avons été encouragés à vite lancer les travaux ; nous n'avons vu et reçu aucune alerte des services de l'Etat, sur un projet en co-visibilité d'un parc éolien. Nous considérons que nous avons investis et entrepris pour rendre ce territoire, dont nous sommes fiers et conscients des capacités d'attrait touristiques. Notre projet d'entrepreneur pour ce territoire n'est même pas terminé que l'on nous impose sans transparence et sans échange et avec des mensonges dans les photomontages, un projet d'éoliennes qui tue l'attrait touristique et la promesse nature de ce territoire.

F°) Incohérence entre le choix par le Président de la République de retenir Meauce comme monument emblématique, dans la liste Bern des monuments en péril à sauver d'urgence et l'installation d'un parc éolien en co-visibilité

L'Etat a choisi en 2017 d'identifier les monuments en péril à sauver d'urgence.

En 2018, le château de Meauce a été choisi pour ses qualités architecturales, comme monument emblématique à sauver. La Fondation du Patrimoine, la Demeure Historique, l'Association VMF se sont tous mobilisés pour faire de Meauce, un des projets le plus soutenus par le grand public, ce qui démontre l'attrait au vieux château en cours de sauvetage.

Le Président de la République et Stéphane Bern encouragent personnellement, les bénévoles et propriétaires du château de Meauce.

Les différentes associations vous écriront pour exprimer cette incohérence entre une telle mobilisation et l'imposition d'éoliennes en co-visibilité, sans études pour essayer d'impacter au minimum la co-visibilité (orientation différente, hauteur abaissée, compensation paysagère,...).

En conclusion :

Considérant que nous n'avons jamais été associé, ni informé de ce projet,

Considérant que Nordex a publié de nombreuses fausses informations concernant le château de Meauce et la co-visibilité avec les éoliennes, des éoliennes géantes, dans tous ses rapports avec des lacunes majeures,

Considérant que nous subissons des contraintes de restauration que n'ont pas les promoteurs de ce projet,

Considérant les dégâts, et graves inconvénients que posent ce projet sur le développement du site touristique du château de Meauce et l'impact négatif sur notre volonté de développer l'attrait touristique sur l'attractivité du Sud Nivernais,

Nous demandons une étude paysagère revue, actualisée et indépendante de Nordex. Nous demandons une commission d'enquête publique élargie, pour aborder de façon apaisée l'ensemble des impacts de ces éoliennes.

Afin de partager plus avant avec vous les contraintes importantes de ce projet par rapport au développement du château de Meauce, nous serions heureux de vous recevoir pour en discuter sur place.

Bien cordialement Cédric